

# EXPOSÉ DR. BRUNO GAS

6 SEPTEMBRE 2000

Mesdames et messieurs,

Vous savez sans doute, que les allemands aiment parler toujours en anglais, au moins dans le cadre d'un tel congrès. Alors, après avoir remarqué, l'année dernière, qu'il y a un grand nombre d'auditrices et d'auditeurs qui sont français d'origine, je me suis décidé à parler français, bien que ce soit un défi aussi grand que de parler anglais.

D'abord, je veux commenter la situation de l'assurance dommages en Allemagne lors les trois dernières années, avant tout en ce qui concerne l'année passée.

En 1999, nous nous trouvions dans une situation difficile, assez peu modifiée par rapport à 1998. Cela apparaît déjà à première vue, en comparant l'évolution de l'encaissement de primes à l'évolution du produit national comme sur le diagramme 1. Alors que le produit national brut est en progression constante, l'encaissement de primes a de nouveau baissé en 1999. C'est la quatrième année consécutive dans laquelle nous avons à constater une telle évolution bien que les valeurs assurées soient en augmentation continue.

La cause principale de cette évolution a été la concurrence vive pour des parts de marché en Allemagne dans laquelle sont impliquées les entreprises d'assurance allemandes ainsi que les compagnies étrangères, aussi bien en tant qu'auteurs qu'en tant que victimes. Une autre raison pour laquelle l'intensité de la concurrence a augmenté est que le « seuil de souffrance » chez les entreprises s'est déplacé vers le haut, suite aux résultats favorables de la gestion financière et à une meilleure dotation en fonds propres.

Tout au plus, on pourrait considérer comme une lueur d'espoir le fait que la lacune entre l'évolution du produit national et celle de notre encaissement de primes est, pour la première fois, devenue un peu plus petite.

Dans le diagramme 2 vous voyez l'évolution de l'assurance automobile lors les trois dernières années. Cette branche a enregistré en 1999 une perte dont l'ampleur n'a jamais été connue auparavant. La perte technique a été d'environ de 2 milliards d'euros.

Les causes en sont, d'une part, que l'encaissement de primes a de nouveau diminué, bien que ce ne soit cette fois-ci que de 0,9 % seulement. Si l'on considère que, simultanément, le nombre des risques assurés a augmenté de 1,4 % et que la plupart des entreprises pratiquant l'assurance RC automobile avaient annoncé des majorations des tarifs d'au moins 5 %, l'envergure de la baisse des primes provoquée par l'extension continue de nos systèmes de rabais devient apparente.

D'autre part, les sinistres ont évolué défavorablement. Pendant beaucoup d'années, les assureurs automobile allemands avaient pu compter sur une diminution continue de la fréquence des sinistres. Cette évolution a cessé en 1998 et s'est inversée en 1999. Tandis qu'en assurance dommages automobile cela peut en partie être attribué aux événements naturels, les raisons n'en sont pas encore connues dans le secteur « RC automobile ». Même aujourd'hui, on ne sait pas encore si le résultat de l'année 1999 n'a été qu'accidentel ou s'il a été un signe d'un renversement de tendance, même après une amélioration faible pendant les sept premiers mois en 2000.

La situation actuelle étant fortement déficitaire, même si l'on ajoute les résultats de la gestion financière, donne maintenant lieu à des nouvelles majorations des tarifs au cours de l'année courante. On s'attend en outre à ce que, si la sinistralité ne baissera pas, d'autres majorations des tarifs suivront vers la fin de l'année. Beaucoup porte à croire au moins, en ce qui concerne les chiffres d'affaires, que le niveau le plus bas est donc atteint. Pour l'an 2000, le marché s'attend même à une nouvelle croissance de plus de 2 %. Néanmoins, la situation en matière de rendement restera très tendue.

Dans l'assurance dommages des particuliers, la sinistralité n'a pas donné lieu à des inquiétudes, bien que le diagramme 3 montre une nette augmentation du ratio combiné en 1999. Cependant, celle-ci trouve sa source essentielle dans les tempêtes de décembre dernier qui ont frappé les régions de l'Allemagne du Sud, bien que beaucoup plus faiblement que la France et la Suisse. Le montant des dégâts provoqué a été de presque 500 millions d'euros dans le cadre de cette catégorie.

La croissance des primes a presque cessé en 1999. Pour l'an 2000, nous nous attendons même à un léger recul. Donc, là encore, on peut constater la situation concurrentielle générale, mais aussi les conséquences d'une sinistralité en tout et pour tout passable.

Jusqu'à la déréglementation, il n'y avait en Allemagne, à l'exception de quelques régions avec monopole étatique d'assurance, aucune couverture des sinistres résultant d'inondations ou de séismes. Après 1994, les assureurs allemands se sont efforcés de fournir une couverture privée pour ce besoin en assurance. Entre-temps, ils ont réussi, avec l'aide des autorités de l'aménagement des eaux, de quantifier le risque d'inondation dans le territoire entier de la République Fédérale d'Allemagne. Ce système devrait sous peu être mis à la disposition des assureurs opérant sur le marché allemand comme base de calcul. Le système, unique au monde, qui permet effectivement de classer tout bâtiment dans une catégorie de risques sur la base de son adresse et de son numéro, permettra d'offrir une protection contre les inondations par l'assurance privée. Alors, il n'y aura que quelques rares risques qui resteront inassurable.

L'assurance dommages des risques industriels, présentée dans le diagramme 4, se trouvait dans un état pitoyable encore en 1999. L'encaissement de primes a de nouveau diminué; l'encaissement de primes en valeur absolue a atteint environ 3 milliards d'euros, c'est à peine plus qu'avant la prise en charge des risques situés dans l'est de l'Allemagne.

La charge des sinistres a de nouveau brusquement augmenté. Les causes en sont non seulement quelques sinistres majeurs en assurance incendie, mais encore, dans une mesure considérable, des catastrophes naturelles qui ont été prises en charge dans le cadre de la couverture « extended coverage ».

Bon nombre d'assureurs se sont entre-temps retirés du secteur « industrie » à cause des pertes permanentes. De plus en plus, l'assurance dommages des risques industriels devient ainsi un domaine pour les grands assureurs opérant sur le plan international.

Selon les lois générales du marché, le désengagement de compétiteurs devrait faciliter l'assainissement de ce secteur. Le fait que l'industrie essaie de préserver le niveau actuel des primes en demandant des contrats pluriannuels est un indice qui montre, que le point le plus bas est atteint.

En revanche, l'assurance responsabilité civile générale, même si elle comprend des risques industriels, se trouve dans une situation plus calme (diagramme 5). L'encaissement de primes a augmenté de 2 %, la charge des sinistres a seulement progressé un peu plus que l'encaissement de primes.

Cette évolution pourrait être satisfaisante si l'on ne savait pas que l'assurance responsabilité civile doit s'attendre à des extensions considérables de la responsabilité. Comme j'ai déjà indiqué l'année dernière, l'intention du gouvernement fédéral d'accorder une indemnité pour préjudice douloureux dans les cas de responsabilité stricte même si l'auteur du dommage n'est pas coupable. En outre, nous nous attendons à des charges supplémentaires résultant d'aggravations du droit de la responsabilité civile environnementale et du droit de la RC produits. Enfin, on craint un changement du processus de prouver la faute au détriment des preneurs d'assurance.

\*\*\*\*\*

Mesdames et messieurs, permettez-moi de conclure mon exposé avec quelques remarques d'ordre général et quelques mots sur la situation actuelle de l'assurance dommages en Allemagne.

L'année dernière, j'avais expliqué qu'une non-reconnaissance partielle des provisions de sinistres dans le bilan fiscal conduirait dans l'assurance dommages à des charges supplémentaires considérables. Actuellement, il semble que cette charge atteindra ou dépassera même 5 milliards d'euros. Une partie des charges avait déjà été anticipée dans les bilans de l'année 1998 ; en 1999 il y avait bon nombre de sociétés dont la charge fiscale atteint plus de 80 % du bénéfice et une partie des charges fiscales ne devra être couverte qu'à l'avenir. Cette charge touche profondément l'assurance dommages allemande et n'a pu être compensée dans cette dimension que par les revenus des capitaux obtenus récemment..

Cependant, en ce qui concerne les impôts en Allemagne, on peut constater que la diminution actuelle de 40% à 25% de l'impôt sur les sociétés doit être considérée comme un pas important et courageux qui fera de l'Allemagne un lieu d'implantation économique encore une fois plus attrayant qu'auparavant.

En 2000, l'encaissement de primes dans l'assurance dommages augmentera la première fois depuis 1995, même si ce ne sera que de 1 %. Etant donné que le potentiel de risques, dû aux accumulations des valeurs, à l'augmentation de la circulation et aux influences atmosphériques, augmentera dans le futur, je m'attends à ce que l'encaissement de primes continue à progresser, même si cette progression ne couvrira pas le besoin

Actuellement, on discute beaucoup sur l'influence de l'Internet sur le marché allemand de l'assurance. Les pronostics vont d'un grand succès des assureurs spécialisés dans l'Internet jusqu'à l'opinion que seuls quelques produits simples pourraient être distribués par cette voie.

Pourtant, tous s'accordent pour dire que l'Internet augmentera la transparence et la prise de conscience des prix sur notre marché et que la situation concurrentielle devrait par là même continuer à s'aggraver. Donc, lorsqu'une société apparaîtra sur Internet, même avec une prime favorable, cela ne conduira pas automatiquement à ce qu'elle gagne avec facilité des parts de marché sur le marché allemand qui continuera à être l'objet d'une concurrence acharnée.

Si vous désirez encore des explications supplémentaires, je me tiens en temps voulu, à votre entière disposition.